



Bourses des colleges versees

Par **louisa01**, le **17/10/2013** à **10:58**

bonjour,rnrnsituation familiale rnrndivorcé 2 enfants 1 fille en 3eme (demis pensionnaire) et 1 fils en 6eme (externe a la demande se son ex femme) en garde alternée 1 semaine sur 2 du lundi au lundi sans pension alimentaire a la demande de son ex femme. rnrnen accord avec son ex femme a la rentree 2013rnrnle pere paie la cantine de la fillernla mere prend en charge les repas du fils le midi lorsqu'il est en garde la semaine de chez son pere rnrnmr a reçu par l'intermediaire de son ex femme la cantine a payer avec une bourse des colleges deduite des frais de cantinesrnrn1 Mr n'a pas fait de demande de bourses puisqu'il n'en pas pas le droitrnrn2/ Mme en a fait la demande et constaté sur le relever de cantine puisque la bourse a ete deduite rnrnil me semble qu'une bourse est attribué a la personne qui en fait la demande pour bénéficier d'une réduction des frais de cantine attribué a la personne QUI PAIE LA CANTINE.rnrnsauf que Mme ne paie pas la cantine puisque c'est a la charge de Mr.rnrnmaintenant que le collège a attribué cette bourse, Mme réclame que Mr lui rembourse la somme versée par le college.rnrnde quel droit demande t'elle se remboursement a Mr, puisqu'elle n'a absolument pas les frais de cantine a sa charge.rnrnMr est allé au collège demandé des renseignements suite a la demande de bourse qu'il n'a pas effectué.rnil n'a pas pu payer la totalité de la cantine, mais a du payer la somme avec la bourse deduite et mme a exigé a son ex mari de lui remettre un cheque du montant de la bourse. rnrnque faire dans ce cas la? rnrnje vous remercie cdt